



CFPPA

RS 5654

Date d'enregistrement : 01/01/2022

CERTIFICAT INDIVIDUEL - MISE EN VENTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES



>> OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir le Certificat individuel pour la vente des produits phytopharmaceutiques à usage des jardiniers amateurs



>> PUBLIC CIBLÉ

- Salariés : Personne responsable du rayon phyto-pharmaceutique
- Chefs d'entreprise



>> PRÉREQUIS

Savoir lire, écrire et parler français



>> CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune



>> MODALITÉS DE RÉALISATION

Présentiel et en continu



>> DÉLAIS D'ACCÈS ET DURÉE

- Inscription 15 jours avant le début de la session
- 3 jours (soit 21 heures)
- Renouvellement : 1 jour (soit 7 heures)



>> COÛT ET FINANCEMENT

- 580€ par personne
- Renouvellement : 195€
- Financement possible au regard de la situation du futur stagiaire



>> 38 STAGIAIRES EN 2025

TAUX DE SATISFACTION : 90%

TAUX DE RECOMMANDATION : 100%



>> CONTENU

- La Réglementation sécurité et environnement : les contraintes liées au certificat et à l'agrément, les différentes lois (loi LABBE, loi d'avenir, loi transitoire et énergétique) gérant l'application des produits phyto-pharmaceutiques, législation, les produits phyto-pharmaceutiques et leurs utilisations, la réglementation d'application liée aux jardiniers amateurs, les déchets et leur gestion, le stockage et mise en rayon, le transport, les pulvérisateurs et les risques vis-à-vis de l'environnement
- La santé et la sécurité (conseils administratifs, les risques, les pictogrammes et les EPI)
- La réduction de l'usage et méthodes alternatives (stratégie limitant les PP, lutte contre les bio agresseurs et gestion des adventices, les bonnes pratiques (visuel de communication)



>> MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théorique avec QCM de validation en fin de formation. Test intermédiaire d'entraînement en cours de formation.



>> MODALITÉS DE VALIDATION

- Obtenir 20/30 au QCM
- Pas de test pour le renouvellement
- Bordereau de score
- Enregistrement sur la plateforme MONSERVICEPUBLIC pour la délivrance du CIPP
- Certification délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire



>> ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Locaux sous réglementation ERP, accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tuteurée par un référent handicap

CONTACT ET INSCRIPTION : Secrétariat des Formations Spécifiques

CFPPA de Tours-Fondettes agrocampus – BP40079 – 37230 FONDETTES PPDC - agrocampuspro@educagri.fr – Tel : 02 58 40 03 30

www.tours-fondettes-agrocampus.fr



Tours-Fondettes agrocampus